



JUDO CHANCELADE

Complexe sportif Chercuzac
Contacts : 05.53.03.27.49 (Marie-Laure)
judochancelade@free.fr
<https://judo-chancelade.sportsregions.fr>



F.F.J.D.A.

Fiche d'inscription

Saison 2025-2026

Réinscription , numéro de licence :

Nouvelle Inscription :

Ceinture :

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe) :

Tél (travail) :

Téléphone (portable) :

Tél. :

Mail : (obligatoire)

à composer en cas d'urgence si différent

Cours souhaités et tarifs

(Information indicative pour les enfants : nous tenons compte du gabarit et des aptitudes de chaque enfant)

	Catégorie (années)	Jours d'entraînement	Horaire d'entraînement	Total à régler	Choix
JUDO	Moustiques 2021-2022 Moustiques 2020(débutants)	Lundi	17h00 – 18h00	125€ (licence de 46€ incluse)	☐
	Moustiques 2020 Mini-poussins 2018 - 2019	Lundi	18h00 – 19h00	155€ (licence de 46€ incluse)	☐
		Jeudi	17h00 – 18h00		
	Poussins (2016 - 2017) Benjamins (2014 - 2015)	Mardi	18h00 – 19h00	155€ (licence de 46€ incluse)	☐
		Jeudi	18h00 – 19h00		
	Minimes, Cadets, juniors, séniors (2013 et avant)	Mardi	19h00–20h30	155€ (licence de 46€ incluse)	☐
		Jeudi	19h00 – 20h30		
	Jujitsu Brésilien	Vendredi	19h00 – 20h30	70€	☐
TAÏSO	Tout public	Lundi	19h15 – 20h15	70€ (licence de 46€ incluse)	☐
PASSEPORT obligatoire pour le judo à partir de mini-poussin (durée de validité 8 ans)				8€	☐
REDUCTION FAMILLE : Nombre d'inscription de la famille. (à n'appliquer que sur un dossier)					
Total à payer					

Pour le judo uniquement : 2 adhérents d'une même famille : réduction de 10 euros, 3 adhérents d'une même famille réduction de 30 euros.

Pour le Taïso : réduction de 5 euros.

Règlement - saison 2025-2026

Licence : Le montant de l'inscription comprend la cotisation au club « JUDO CHANCELADE », ainsi que la licence - obligatoire - auprès de la Fédération Française FFJDA. La formalité de prise de licence est effectuée par le club.

Le formulaire sera signé et remis au club lors de l'inscription.

En cas d'accident, le club s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

En cas d'urgence, le pratiquant **mineur** accidenté sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____

autorise mon enfant _____, à pratiquer le judo sous toutes ses formes (**compétition et entraînement**)

J'autorise expressément les responsables du club « JUDO CHANCELADE »

- à prévenir et confier mon enfant à un groupe de secours (pompiers ou autres) en cas d'accident qui surviendrait lors d'un cours, d'un stage, d'un déplacement, d'une animation ou une compétition.
- à transporter en voiture mon enfant par des personnes bénévoles à l'occasion de sorties organisées par le club.

Fait à _____ Le ____/____/20__

Signature des parents

précédées de «lu et approuvé »

Inscription-paiement : Le montant de l'inscription - par CHEQUE (ordre : JUDO CHANCELADE), Coupons sports - est dû pour la saison en totalité, et ne sera restitué sous aucun prétexte, même partiellement. Pour ceux qui en feraient la demande, un paiement en deux ou trois versements (au maximum) est possible, **sous réserve de fournir les chèques correspondants à l'inscription**. Les dates d'encaissement seront : 60% en septembre, 20% en décembre et 20% en février. Une attestation de l'acquittement du paiement de l'inscription pourra être délivrée à ceux qui en feraient la demande.

Je (nous) soussigné(e)(s).....

parents de (des) enfants(s)

autorisons, n'autorisons pas les membres du bureau du club de Judo de Chancelade à le (les) prendre en photo lors des entraînements et diverses manifestations de judo.

Date :.....

Signature

Pièces à fournir impérativement avant le début des cours, lors des inscriptions :

- **Un certificat médical** datant de moins d'un mois au moment de l'inscription, **OBLIGATOIRE** à la fois pour suivre les cours dispensés au club « JUDO CHANCELADE », pour participer à des compétitions officielles, le passeport sera obligatoirement revêtu de la mention « **apte à pratiquer le judo en compétition** » (exigence de France JUDO).
- La **fiche d'inscription** (recto/verso) du JUDO CHANCELADE dûment remplie, et revêtue de l'autorisation parentale pour les mineurs.

En accord avec le protocole sanitaire fédéral préconisé nous vous demandons de signer le paragraphe suivant :

Je m'engage en tant que parent de judoka ou en tant que judoka à signaler au club toute fièvre ou toux ou contagiosité du Covid et à ne pas venir sur cette période au club.

Les mesures sanitaires nécessaires sont prises au sein du club (désinfection des tatamis, lavage des mains/pieds). Pas de personnes accompagnatrices ou parents dans la salle de pratique. Port des claquettes obligatoire.

Lu et approuvé (MENTION MANUSCRITE)

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE